



**ESQUIEZE –SERE**

## Compte rendu du Conseil Municipal Du 31 Juillet 2014

*Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, O Memain, J.Places, JM Dellac, , ML Broueilh, , Th Lassalle-Carrere*

*Absents excusés : S Ducos, Y Lafon qui a donné procuration à Mr P. VUILLAUME.*

*Secrétaire de séance : DELLAC J-Marc*

### **1.COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014**

Le Maire rappelle les principaux points traités au cours de cette séance. Ce compte-rendu ne faisant pas de commentaires, il est adopté à l'unanimité.

#### **Aménagement du kiosque devant le magasin Carrefour**

Organisés en association regroupant 16 membres, les producteurs locaux souhaiteraient disposer d'une "vitrine" dans le kiosque face au magasin Carrefour pour développer leur marketing et attirer les touristes dans leurs ateliers ou exploitations.

Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas opposé à un tel projet à condition que le kiosque ne soit pas un lieu de vente permanent pour ne pas porter préjudice aux commerces déjà existants. Il doit être utilisé comme un support de communication par l'association des producteurs locaux.

ML Broueilh, pourrait en étudier la faisabilité en s'appuyant sur la Chambre d'Agriculture dont elle est élue.

Enfin, le Maire informe les membres du Conseil, qu'il a donné au propriétaire de la Ferme des Cascades, le droit d'installer un panneau indicateur le long de la D 921 sur une parcelle communale. Ce panneau est destiné à orienter les touristes vers cette exploitation agricole.

#### **Affaires scolaires**

##### **Cantine**

A la rentrée prochaine, la mise en place d'un self au collège de Luz, impliquera de s'équiper de matériels adaptés permettant de conserver les aliments dans de bonnes conditions d'hygiène. Le coût total sera de l'ordre de 5000 euros à charge de la commune.

De plus, ces matériels faute de place, ne pourront pas être installés à l'école. Le Maire, après avis des enseignants et du personnel scolaire, propose donc d'implanter la cantine dans la salle de réception de la mairie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **Temps de travail des employés**

Compte tenu du fait qu'il n'y ait plus de transport scolaire (donc plus d'accompagnateur), qu'un agent M. ABOUHAFS a demandé un mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, la mise ne place

de la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée et le manque d'encadrement pour les temps de garderie, il est nécessaire d'embaucher 2 emplois à temps partiel. Le planning final du temps de travail de ces employés sera prochainement validé par la commission scolaire.

### **Demande d'achat de terrain par M Samuel MARQUE**

M S. Marque souhaiterait acquérir une partie de parcelle dont la commune est propriétaire pour lui permettre de mieux manœuvrer avec ses véhicules. Sans être opposé à une cession, le C.Municipal, avant de donner un accord définitif, souhaite attendre les résultats des études hydrauliques prises par les services de l'Etat pour traiter les berges du Bastan et prendre contact avec les propriétaires voisins pour recueillir leurs avis.

### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, plusieurs délégations ont été attribuées au Maire. Le contrôle de légalité de la Préfecture a demandé de reprendre certaines délégations en précisant les montants pour différents droits et règlement des dommages.

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire :

- De fixer, dans les limites de 1000 euros les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal pour un montant jusqu'à 1 000 euros .
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes pour un montant jusqu'à 10 000 euros.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges pour un montant jusqu'à 1 000 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts pour un montant jusqu'à 5 000 euros.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.

### **Projet de chambres d'hôtes**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un investisseur privé souhaiterait construire des chambres d'hôtes sur 2 parcelles route de Vizos. Le projet est en cours d'instruction par la Direction Départementale du Territoire. Ce projet correspond tout à fait à la vocation touristique de la commune et est accueilli favorablement.

### **Parc National des Pyrénées**

Une réunion a été récemment organisée par le Parc pour prendre contact avec les nouveaux élus, leur rappeler les axes d'intervention et souligner que le Parc pouvait accompagner les communes sur plusieurs projets (cf lotissement les Alias ou les murets le long de la voirie ont été subventionnés par le Parc).Ch Baa Puyoulet est en charge des relations avec cet organisme.

## **Station d'épuration**

Le manque d'implication de l'équipe municipale précédente n'a pas permis de régler les malfaçons de construction de la station ni de résoudre les problèmes d'exploitation qui demandent des compétences particulières. Plusieurs réparations viennent d'être réalisées (surpresseur, clapet dans réservoir tampon) mais il reste encore plusieurs points à régler. Le Maire informe le C.Municipal des actions engagées pour revenir à une situation normale :

- ADAC, structure rattachée au C Général pour assister les communes dans leurs démarches, a été contactée pour donner un avis juridique sur le suivi du contrat de construction qui n'est toujours pas soldé alors que la station est exploitée depuis décembre 2010.
- Un diagnostic technique va être engagé pour obtenir des éléments techniques nécessaires à la fin de contrat
- Le SIVOM du Pays Toy, gestionnaire des travaux d'après crue, a été sollicité pour proposer un projet de convention de partenariat pour tenir compte des effluents qui seront à traiter en provenance d'Esterre, de Sassis et des villages de la Vallée de Barèges.

Enfin, une solution d'affermage va être étudiée en attendant un éventuel transfert à la communauté de communes

## **Régie de l'Ardiden**

Le Maire informe le Conseil Municipal des principaux événements relatifs à la Régie :

- Le Directeur actuel a donné sa démission et ne sera en plus en poste à dater du 30 sept prochain
- Un nouveau Directeur lui succédera (les entretiens sont en cours) et assurera également la direction de l'Office de Tourisme pour mieux coordonner les actions et faire des économies sur le budget de fonctionnement
- Les élus de la Régie n'ayant pas accepté de voter un budget de fonctionnement en équilibre réel (déficit cumulé de plus de 950 000 euros) la Chambre Régionales des Comptes a été saisie par le Préfet. La CRC a constaté le bien-fondé de la situation et demande à la Régie de prendre une nouvelle délibération budgétaire sur la base des propositions qu'elle recommande.
- Le rapport de la CRC sera rendu public après le Conseil de Régie qui se tiendra le 5 aout prochain.

## **Tracteur**

Pour mieux assurer le déneigement dans les rues étroites du village et faciliter les travaux extérieurs, le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un tracteur équipé en chasse neige et saleuse.

Th Lassalle Carrere et Ch Baa Puyoulet sont chargés de ce dossier pour le faire aboutir au plus tard en fin d'année.

## **Goudronnage**

Le goudronnage pour remise à niveau des rues de la commune va être prochainement réalisé par l'entreprise ORTEU. Le montant arrêté par délibération du 21 mai 2014 était de 14200 euros. Au cours des travaux, plusieurs zones supplémentaires ont dû être traitées, ce montant sera donc réévalué. Pour rappel, la commune avait obtenu du Conseil Général une subvention sur un montant total de travaux de 20 000 euros.

## **Immaculada**

Le maire, invité à l'Assemblée Générale de l'association des deux églises, a présenté le projet de créer un événement festif le jour de la fête célébrée par les espagnols, l'Immaculada le 6 décembre. Cette fête serait couplée avec celle du village d'Esquièze, la St Nicolas le 8 décembre. L'idée, est de proposer en soirée du 6 décembre, une messe à 18h et en sortie de cette célébration d'illuminer le village par des lampions disposés sur tous les rebords de fenêtres des habitations comme la région lyonnaise le fait pour fêter la vierge. Le comité des fêtes est d'ores et déjà d'accord pour proposer dans les rues des marrons chauds et du vin chaud et il sera demandé aux commerçants de garder leur boutique ouverte jusqu'à 20h30.

L'économie du fond de vallée est essentiellement basée sur le tourisme ; aussi, cette manifestation permettrait de donner une atmosphère de fête au village en remerciant les touristes étrangers de venir nombreux à cette occasion et de faire fonctionner notre économie.

## **Eau potable**

Les travaux de la station de pompage au captage du Pouey, y compris ceux nécessaires à l'amélioration du débit sur la commune d'Esterre sont terminés.

Il a été demandé à l'entreprise Boubée Dupont, de proposer à la mairie un dossier de réception du contrat pour solder le marché.

## **Projet de miellerie Vergez**

M Vergez a le projet d'implanter une miellerie dans le quartier de La Couture. Un des problèmes à résoudre pour lui, est de disposer d'une bache à incendie (réserve d'eau) pour obtenir l'autorisation de construire. Le quartier de La Couture ne disposant pas de réserve ni de borne à incendie, la mairie étudie une solution permettant de couvrir l'ensemble de la zone par la construction d'un réseau incendie.